

# **AUBAY SA**

Société Anonyme

13, rue Louis Pasteur

92513 - BOULOGNE-BILLANCOURT

---

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achats d'actions visée à la 19ème résolution**

Assemblée Générale du 7 mai 2013

**BCRH & Associés**

1, rue de Courcelles  
75008 - PARIS

**Constantin Associés**

*Membre de Deloitte Touche Tohmatsu*  
185 avenue Charles de Gaulle  
92524 - NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

## **AUBAY SA**

Société Anonyme

13, rue Louis Pasteur  
92513- BOULOGNE-BILLANCOURT

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achats d'actions visée à la 19ème résolution**

Assemblée Générale du 7 mai 2013

---

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R.225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscriptions ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés ou certains d'entre eux, ou de certaines catégories de personnel, et / ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées, dans la limite de 3 % du capital social, soit un maximum de 395.538 actions sur la base du nombre d'actions au 31 décembre 2012 (13.184.606 actions).

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des options de souscriptions ou d'achat d'actions.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.



Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'Administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 11 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

BCRH & Associés



Jean-François PLANTIN

Constantin Associés



Philippe SOUMAH